

Rouen le 26 avril 2016

Rectorat

**Service académique
d'information et d'orientation**

Affaire suivie par :
Jean-Pierre GÉRON
C.SAIO

Téléphone :
02 32 08 92 21

Courriel :
saio@ac-rouen.fr

Contacts :
Stéphane CAVELIER
Anne NISSEN

Téléphone :
02 32 08 92 16

25 rue de Fontenelle
76037 Rouen cedex 1

Le chef du service académique d'information et d'orientation
La responsable du service de promotion de la santé en faveur
des élèves de la DSDEN de Seine-Maritime
La responsable du service de promotion de la santé en faveur
des élèves de la DSDEN de l'Eure

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissements publics et privés

*S/c de madame l'Inspectrice d'académie, DASEN de la Seine-Maritime
et de monsieur l'Inspecteur d'académie, DASEN de l'Eure*

Copie pour information

Mesdames et monsieur les IEN information orientation
Mesdames et messieurs les directeurs de CIO

Objet : organisation de la visite médicale pour les élèves souhaitant accéder à certains CAP, bacs professionnels et à l'enseignement d'exploration d'éducation physique et sportive (5 heures)

Les instructions académiques pour l'affectation des élèves en classe de seconde ou en première année de CAP indiquent qu'un certificat médical d'aptitude, délivré par un médecin scolaire, est requis pour préparer les CAP ou baccalauréats professionnels du domaine du transport et des travaux publics, le baccalauréat professionnel techniques d'interventions sur installations nucléaires et pour suivre l'enseignement d'exploration d'éducation physique et sportive (5 heures). Cette visite médicale a pour objet de s'assurer que l'élève ne possède pas de contre-indications médicales pour suivre les enseignements et les formations dispensés.

Tous les postes de médecins scolaires ne sont pas pourvus dans notre académie, ce qui rend quelquefois difficile les visites médicales dans les établissements scolaires avant l'entrée en formation. Si des élèves se trouvaient dans cette situation, un avis médical fourni par le médecin de famille qui connaît le jeune, pourra être fourni. Le document ci-joint « choix d'orientation et recommandations médicales » rappelle les formations concernées par ces dispositions et apporte des conseils liés aux formations professionnelles.

Au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2016/2017, les élèves qui auront été admis dans les formations citées précédemment, rencontreront un médecin scolaire.

Nous vous remercions de diffuser ces informations auprès de vos équipes pédagogiques, éducatives et des parents que vous rencontrerez.

Jean-Pierre GÉRON

Catherine GOUBAULT

Raphaëlle PASQUIER